

L'apprentissage

Une voie royale pour s'intégrer au marché de travail



Avec un total de 798 diplômes remis, le taux de réussite pour la promotion 2013 s'élève à 85,98%

En date du 2 février 2014, la Chambre de commerce, la Chambre des salariés et le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ont organisé la remise solennelle des diplômes et des certificats sanctionnant l'apprentissage dans les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'hôtellerie et de la restauration, des services et du socio-éducatif. Cette remise s'est déroulée en présence de Claude Meisch, ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire et d'André Bauler, secrétaire d'Etat à l'Education nationale, à l'Enfance et à la Jeunesse. L'entrepreneur luxembourgeois Jean-Claude Biver, président de Hublot et futur directeur du pôle horloger du groupe LVMH, a parrainé la « Promotion du Travail », qui a mis à l'honneur 89 des 798 lauréats qui se sont distingués par les efforts qu'ils ont fournis dans le cadre de leur apprentissage.

Lors de son allocution de bienvenue, Fernand Ernster, vice-président de la Chambre de commerce et président du conseil de gérance de la LSC, l'organisme de formation de la Chambre de commerce, s'est réjoui de pouvoir confirmer l'évolution positive de l'apprentissage. Ainsi, avec un total de 798 diplômes remis, le taux de réussite pour la promotion 2013 s'élève à 85,98%, ce qui correspond au meilleur résultat des cinq dernières années.

Monsieur Ernster a remercié toutes les entreprises pour l'immense effort qu'elles ont consenti à fournir, en déclarant autant de postes d'apprentissage. Il a toutefois précisé que malgré ce nombre élevé de nouveaux contrats enregistrés, de nombreux postes d'apprentissage sont restés vacants tandis que parallèlement certains jeunes étaient sans entreprise-formatrice.

Fernand Ernster a conclu en appelant le ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à adapter le cadre législatif et réglementaire de la réforme dans les meilleurs délais sur tous les points où la mise en œuvre de la réforme a démontré que les textes législatifs et réglementaires actuels ne donnent pas entière satisfaction.

Claude Meisch, ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, a adressé ses félicitations à tous les lauréats. Il a également remercié tous les acteurs, chambres professionnelles, lycées et entreprises-formatrices pour leur engagement indéfectible dans la formation professionnelle initiale et leur volonté de mener à bien l'implémentation de la réforme.

La « Promotion du Travail » récompense les lauréats ayant obtenu les meilleurs résultats. Jean-Claude Biver, entrepreneur talentueux et de renommée internationale, s'est réjoui de parrainer cette initiative et de valoriser ainsi les 89 lauréats.

Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, a salué les très bons résultats de cette promotion. Pour Nicolas Schmit l'éducation en alternance, dite « duale », qui se fait tant à l'école qu'en entreprise, a fourni aux participants les qualifications et les compétences nécessaires à leur réussite et à leur intégration au marché du travail. La part des jeunes en emploi est la plus élevée chez ceux qui ont un diplôme professionnel et sont passés par ce système qui est partout considéré comme le meilleur moyen de lutte contre le chômage des jeunes. Photo: LSC

www.lsc.lu